

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 467

20 février 2014

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	22384	Restaurant-Brasserie CRISTAL S.à r.l. ...	22387
4Ma S.A.	22397	Royal Auto S.à r.l.	22387
Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l.	22416	Safety Global Lux S.à r.l.	22374
Alpha Power Luxembourg S.A.	22382	Saint Gérant Investissement Sàrl	22390
Aquila S.A.- SPF	22381	Schnur Systeme S.à r.l.	22380
B2 Holding S.A.	22410	Sempre S.A.	22415
Bankinter International Fund SICAV	22416	Shieer Luxembourg S.A.	22390
Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	22404	SJS Transports S.à r.l.	22396
Begonia S.A.	22410	S & M S.à.r.l.	22398
Belair Development S.A.	22409	Solinvest International S.A.	22394
Belval Immo S.A.	22409	Stars SCSp	22397
B.L.B. S.A. - SPF	22394	Station Mortagua Carreira S.à.r.l.	22394
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	22410	Sun Zen Sàrl	22382
ENEX Group S.A.	22411	Taurus Transinvest S.A.	22398
Financière Lafayette S.C.A.	22370	TCC Two Continents Capital S.A.	22393
Gias International	22406	TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	22397
Indushold S.A.- SPF	22405	Tempo S.A.	22398
Infinitif Holding S.à r.l.	22374	Terra Mundus Management S.A.	22381
Injoy Management S.à r.l.	22382	T.M.F S.à.r.l.	22394
Interlux Platre	22408	Toiture Ludwig S.à r.l.	22413
Interlux Travaux	22408	Trainline.com Limited Luxembourg Branch	22377
Las Vegas Casino S.à r.l.	22377	TransArdena S.A.	22393
L-GAM Investments	22372	T.R. Engineering S.A.	22392
L-GAM Investments S.à r.l.	22372	Trina Solar (Luxembourg)	22390
Luxautec	22405	Turaz Global TRM S.à r.l.	22381
Maler- und Stuckateurbetrieb Strupp GmbH	22393	Tuxon Properties S.A.	22390
Markit Luxembourg S.à r.l.	22411	UV S.A. S.P.F.	22397
Max Trailer Distribution S.A.	22416	Vermont International S.A.	22384
m.e.g.a. performance s.à.r.l.	22414	Versopa S.A.	22386
OCM Luxembourg EPF III Unicity Hol- dings S.à r.l.	22404	Vesper Holdings	22413
Pradera Central SC Ostrava S.à r.l.	22381	Vinandy Invest S.A.	22404
Repro Invest	22413	Vindiove Robur S.A.	22387
		Voyages Vandivinit S.à r.l.	22403
		VQ Lux	22378
		WP Roaming Holdings S.A.	22375

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.887.

L'an deux mille treize, le onze décembre,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Lafayette S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.887, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 en date du 5 mars 2003.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 375 du 11 février 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine Solheid, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Goffard, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Annulation de dix-huit mille neuf cent six (18.906) actions propres de commanditaire de catégorie ordinaire A, ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240) par action et de quarante (40) actions propres de commanditaire de catégorie privilégiée C, ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240) par action par réduction de capital et réduction des réserves.

2. Modification subséquente des articles 5, 6, 33 et 34 des statuts.

3. Réduction de la réserve légale à concurrence de quatre cent cinquante-quatre mille sept cent quatre euros (EUR 454.704) pour la porter de son montant actuel de cinq millions deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-huit euros (EUR 5.265.868) à quatre millions huit cent onze mille cent soixante-quatre euros (EUR 4.811.164).

4. Pouvoir à conférer au Gérant pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous les points 1 à 3.

5. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que les deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A ayant une valeur nominale de EUR 240 par action, l'action de commandité de catégorie ordinaire B ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240) et les dix séries de quarante (40) actions de commanditaire privilégiées (catégorie C à L), ayant une valeur nominale de EUR 240 par action, sans droit de vote, sauf dans toute assemblée générale extraordinaire appelée notamment à se prononcer sur une réduction du capital social de la Société sont présentes ou valablement représentées à l'assemblée. Il est par ailleurs constaté que dix-huit mille neuf cent six (18.906) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A et quarante (40) actions de commanditaire privilégiées de catégorie C sont actuellement détenues en propre par la Société et que leur droit de vote est dès lors suspendu. En conséquence de quoi, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Préambule

Le Président confirme et l'assemblée constate qu'en conformité avec l'article 8 des statuts, la Société a procédé en 2012 au rachat de quarante (40) actions de commanditaire privilégiées de catégorie C pour un montant total d'un million six mille quatre-vingt-un euros (EUR 1.006.081).

Le Président confirme également et l'assemblée constate, qu'en conformité avec l'article 8 des statuts et avec la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013, la Société a procédé, ce jour, au rachat

de dix-huit mille neuf cent six (18.906) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A pour un montant total de quinze millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt-trois euros et soixante et onze centimes (EUR 15.355.523,71) et que les réserves de la Société disponibles à cet effet étaient suffisantes de sorte que ce rachat n'a pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler dix-huit mille neuf cent six (18.906) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A, ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240) par action et de quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiée C, ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240) par action par réduction du capital social de la Société à concurrence de quatre millions cinq cent quarante-sept mille quarante euros (EUR 4.547.040) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions six cent trente-trois mille six cent quatre-vingts euros (EUR 52.633.680) à quarante-huit millions quatre-vingt-six mille six cent quarante euros (EUR 48.086.640)

Deuxième résolution

Pour la mise en concordance des Statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide:

1) de remplacer la teneur du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts par:

«Le capital émis est fixé à quarante-huit millions quatre-vingt-six mille six cent quarante euros (EUR 48.086.640), représenté par:

(i) deux cent mille (200.000) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A (les «Actions Ordinaires A»),
(ii) une (1) action de commandité de catégorie ordinaire B (l'«Action Ordinaire B»),
(iii) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées D (les «Actions Privilégiées D»),
(iv) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées E (les «Actions Privilégiées E»),
(v) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées F (les «Actions Privilégiées F»),
(vi) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées G (les «Actions Privilégiées G»),
(vii) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées H (les «Actions Privilégiées H»),
(viii) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées I (les «Actions Privilégiées I»),
(ix) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées J (les «Actions Privilégiées J»),
(x) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées K (les «Actions Privilégiées K»),
(xi) quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées L (les «Actions Privilégiées L»),
(les actions sub (i) à (ii) étant collectivement désignées les «Actions Ordinaires» et les actions sub (iii) à (xi) étant collectivement désignées les «Actions Privilégiées».)»

2) de supprimer dans le 6^{ème} paragraphe de l'article 6 des Statuts la section relative aux Actions Privilégiées C.

3) de remplacer dans le 6^{ème} paragraphe de l'article 6 des Statuts la section relative aux Actions Privilégiées D par:
«Les Actions Privilégiées D

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée D aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée D aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur de la Société entre le 1^{er} janvier 2012 (la Date de Référence D) et le 31 décembre de l'année précédant le Rachat (ou le Transfert) des Actions Privilégiées D, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1^{er} Janvier de chaque année) sur la valeur nominale des Actions Privilégiées D (le «Dividende Participatif D»). Les valorisations de la Société à prendre en considération seront celles au 31 décembre 2011 et au 31 décembre de l'année précédant le Rachat (ou le Transfert) des Actions Privilégiées D, telles qu'entérinées par le Gérant et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, (a) des paiements de toutes natures effectués par la Société, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires éventuels, hors sociétés du groupe et (b) des remboursements de tout ou partie des dettes relatives à l'acquisition de deux cent dix-huit-mille neuf cent six (218.906) actions Artal Group S.A. et de deux cent dix-huit-mille neuf cent six (218.906) obligations Artal Luxembourg S.A., ou de charge d'intérêts sur ces mêmes dettes.

Le Dividende Participatif D est cumulatif et devient exigible le jour du Rachat (ou du Transfert) des Actions Privilégiées D.»

4) de remplacer dans le 3^{ème} paragraphe de l'article 33 des Statuts, le point 2 relatif au Dividende Participatif par:

«2 Le Dividende Participatif D à L (tel que défini à l'article 6 des statuts) exigible sur les Actions Privilégiées et le dividende préférentiel exigible sur les parts de fondateurs allouées, distribués pari passu;»

5) de remplacer dans le 3^{ème} paragraphe de l'article 34 des Statuts, le point 2 relatif au Dividende Participatif par

«2 Le Dividende Participatif D à L (tel que défini à l'article 6 des statuts) exigible sur les Actions Privilégiées, le dividende préférentiel exigible sur les parts de fondateurs allouées, le Dividende Participatif D à L (tel que défini à l'article 6 des statuts) accumulés jusqu'au jour de la liquidation sur les Actions Privilégiées non encore exigible et le dividende préférentiel accumulé jusqu'au jour de la liquidation sur les parts de fondateurs allouées non encore exigible, seront distribués pari passu;»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la Société à concurrence quatre cent cinquante-quatre mille sept cent quatre euros (EUR 454.704) pour la porter de son montant actuel de cinq millions deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-huit euros (EUR 5.265.868) à quatre millions huit cent onze mille cent soixante-quatre euros (EUR 4.811.164).

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère au Gérant tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions prises ci-dessus.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 3.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, S. SOLHEID, A. GOFFARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59419. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006786/136.

(140007041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**L-GAM Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. L-GAM Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.223.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of January,
before Us Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Anstalt Fürst Liechtenstein, an establishment existing under the laws of the principality of Liechtenstein, having its registered address at Bergstrasse 5, 9490 Vaduz Liechtenstein, registered with the Companies Register of the principality of Liechtenstein under number FL-0002.461.401-3,

hereby represented by Thibaut Herberigs, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name "L-GAM Investments S.à.r.l." (hereinafter "the Company"), having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.223, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 22 October 2013 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by 125 (one hundred twenty) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

2. The sole shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "L-GAM Investments".

Second Resolution

Pursuant to the above change of name, Article 1 of the Company's articles of association is amended and replaced by the following text:

" **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of L-GAM Investments."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de janvier, par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anstalt Fürst Liechtenstein, un établissement établi sous les lois de la principauté du Liechtenstein, ayant son siège social sis au 5, Bergstrasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de la principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.461.401-3,

ici représentée par Thibaut Herberigs, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "L-GAM Investments".

Deuxième Résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et remplacé par le texte suivant:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination L-GAM Investments."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Herberigs, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 janvier 2013. Relation: RED/2013/113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. .

Rambrouch, le 13 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014006929/80.

(140006814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Infinitif Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 178.006.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société DIGE S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Taitbout, F-75009 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 332 522,

ici représenté par Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

I. - Que la société à responsabilité limitée INFINITIF HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 178.006, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1765 du 23 juillet 2013.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée INFINITIF HOLDING S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. - Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée INFINITIF HOLDING S.à r.l..

IV. - Que l'activité de la société INFINITIF HOLDING S.à r.l. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

IX. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

X. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane ALLART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014006898/43.

(140007660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Safety Global Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.847.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 170.729.

—
Les comptes annuels pour la période du 2 août 2012 (date de constitution) au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008773/11.

(140009343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of WP Roaming Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.022, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg on February 8, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on May 11, 2007 under number 858. The articles of association of the Company have been amended for the last time on July 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published with the Mémorial, dated September 12, 2013, number 2233.

The meeting opens at 17:30 pm (CET) with Mr. Luis Aguerre Enriquez, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg in the chair (the "Chairman"), who appoints as secretary of the meeting Mrs. Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting elects Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated December 30, 2013.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of AIM Services S.à r.l., RCS B 74676 as liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That it appears from such attendance list that (i) three hundred fifty-five thousand seven hundred eighty-two (355,782) out of the three hundred ninety-one thousand three hundred eighty-seven (391,387) A ordinary shares issued, (ii) eleven thousand (11,000) out of the fifty thousand five hundred eighty-seven (50,587) B ordinary shares issued, (iii) all twenty-four thousand eight hundred thirty-five (24,835) C ordinary shares issued, (iv) all two thousand three hundred three (2,303) D ordinary shares issued and (v) one thousand seven hundred sixty-six (1,766) out of the four thousand four hundred twenty-six (4,426) E ordinary shares issued are present or represented at the extraordinary general meeting of shareholders;

IV. That all shareholders have been duly convened by registered mail on 20 December 2013 setting forth the agenda for the meeting and that the extraordinary general meeting of shareholders was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledges that the board of directors has not fully terminated the interim accounts as at December 30, 2013, which were therefore not submitted to the shareholders. No resolution was taken.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Lu-

xembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WP Roaming Holdings S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.022, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 858, le 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial n° 2233, le 12 septembre 2013.

L'assemblée s'est ouverte à 17:30 heures sous la présidence de M. Luis Aguerre Enriquez, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg (le «Président»), qui désigne Mme Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 30 décembre 2013.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination d'AIM Services S.à r.l., RCS B 74676, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Qu'il ressort de la liste de présence que (i) trois cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (355.782) des trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (391.387) actions ordinaires A émises, (ii) onze mille (11.000) des cinquante mille cinq cent quatre-vingt-sept (50.587) actions ordinaires B émises, (iii) toutes les vingt- quatre mille huit cent trente-cinq (24.835) actions ordinaires C émises, (iv) toutes les deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D émises et (v) mille sept cent soixante-six (1.766) des quatre mille quatre cent vingt- six (4.426) actions ordinaires E émises sont présentes ou représentées en assemblée générale extraordinaire des actionnaires; et

IV. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés aux actionnaires par envoi recommandé en date du 20 décembre 2013 et que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate que le conseil d'administration n'a pas complètement terminés les comptes intermédiaires au 30 décembre 2013 et par conséquent, ceux-ci ne sont pas soumis aux actionnaires. Aucune résolution n'est prise.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux actionnaires en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, A. RYMALOVA, A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/221. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014007261/136.

(140007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Trainline.com Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.363.

Les comptes annuels de l'entité juridique étrangère au 02/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008882/10.

(140009390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé Magyar Gaming Management BV:

Strawinskylaan 411
1077 XX Amsterdam
the Netherlands

Luxembourg, le 17.01.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Las Vegas Casino S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014009366/16.

(140010759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

VQ Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.555.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Victoria Quarter (Lux), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and a share capital amounting to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 102.646,

hereby represented by Laurent Thailly, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole partner (the Sole Partner) of VQ Lux, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and a share capital amounting to ten thousand British Pounds (GBP 10,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 116.555 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 22 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1416, dated 22 July 2006.

B The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

C The Sole Partner, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st November 2013 to 5 December 2013 (the Interim Financial Statements);

2. Granting discharge to the managers (gérants) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st November 2013 to the date of the present general partner's meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Partner resolves to grant discharge to the managers (gérants) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st November 2013 to the date of the present general partner's meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law), the Sole Partner resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to appoint as liquidator of the Company: OLIQ Limited (BVI Co No: 1800949), a company limited by shares, having its registered office at Nemours Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française

En l'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Victoria Quarter (Lux), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.646.

ici représentée par Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A Le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société VQ Lux, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et un capital social de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.555 (la Société). La Société à été constituée par un acte notarié en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1416, daté du 22 juillet 2006.

B Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 5 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires);

2. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} novembre 2013 à la date de la présente assemblée générale;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers,

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} novembre 2013 à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), l'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire et le commencement de la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur de la Société: OLIQ Limited (BVI Co No: 1800949), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Nemours Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

L'Ordre du jour ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les dépenses, rémunérations; frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16366. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014007252/134.

(140006993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Schnur Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

FISEC s.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2014008809/12.

(140009127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.037.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, décidé par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.
2. Nomination de James Bury, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, UK, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2014.

Pradera Central SC Ostrava S.à r.l

Référence de publication: 2014009473/16.

(140010882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Terra Mundus Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 155.164.

EXTRAIT

Le siège social de la société TERRA MUNDUS MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B155164, dont le siège social fixé au 43 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2014008865/13.

(140009093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Turaz Global TRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.324,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.587.

L'adresse de l'associé unique de la Société, Turaz Global S.à r.l., se trouve désormais au:

- 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Turaz Global TRM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014008887/14.

(140009427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Aquila S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «AQUILA S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17454.

- que la société «AQUILA S.A.,-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10052,

constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 1972, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 8 août 1972. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 18 mars 2011, se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 11 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009012/27.

(140010216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Alpha Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.683.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS, avocat au barreau de Luxembourg, résidant professionnellement à 29 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, décide de résilier le contrat de domiciliation du 5 janvier 2011, conclut avec la société «Alpha Power Luxembourg S.A.», RCS Luxembourg sous la section B 0104683, établie et ayant son siège social à 29 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg et ce avec effet immédiat à partir de la date du 13 janvier 2014.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2014.

KALOGEROPOULOS Andreas.

Référence de publication: 2014008986/11.

(140010253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Injoy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Sun Zen Sàrl).

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 117.747.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Robert HERMES, fonctionnaire de l'État en retraite, né à Luxembourg, le 4 octobre 1940, demeurant à L-3515 Dudelange, 208, route de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Claude HERMES, né le 23 mai 1967 à Luxembourg, professionnellement établi au 9, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexe au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société à responsabilité limitée "SUN ZEN, S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.747, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711 du 13 septembre 2006.

II. Que le comparant est le seul et unique associé («L'associé Unique») actuel de la Société et qu'il a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique de changer la dénomination de la société en «INJOY MANAGEMENT S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «INJOY MANAGEMENT S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé Unique décide de transférer le siège social de la société à L.8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Mamer.»

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Quatrième résolution

L'associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers, toutes prestations de conseils ainsi que de consultance en sport et activités de loisirs, la consultance des métiers du sport, de l'industrie du sport, des équipementiers de sport, des équipes de sports ainsi que des athlètes individuels consistant dans la prestation de services et de conseils en matière de l'évolution du marché, l'orientation et support des acteurs pour répondre à leurs besoins spécifiques, mise à disposition du réseau de contacts, la représentation d'athlètes, la gestion de carrières, l'étude, le développement, la promotion et la surveillance de projets spécifiques dans le domaine du sport.

Elle a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers, la prestation de services administratifs de tous genres, l'organisation, production, commercialisation, médiatisation et communication d'événements de tout genre, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

Cinquième résolution

L'associé Unique décide de révoquer et de remplacer la gérante technique Madame Samira Moumar et lui donne décharge entière et définitive pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

L'associé Unique nomme comme nouveau gérant technique, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude Hermes, né le 23 mai 1967 à Luxembourg, professionnellement établi au 9, rue Henri Kirpach, L-8237 MAMER.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Autorisation de commerce - Activités réglementées

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins

de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mamer, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Hermes, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014007199/97.

(140007150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 19 décembre 2013 que la Société a racheté quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de classe A8 détenues dans la Société à 3i Growth Capital B L.P., associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008952/13.

(140008716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Vermont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.229.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trente décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, «VERMONT INTERNATIONAL S.A.» ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 71229.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lenz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 820 du 4 novembre 1999; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Carelli, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. - Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} Assemblées Générales.
5. - Approbation du rapport du liquidateur.
6. - Nomination du Commissaire-Vérificateur.
7. - Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.
8. - Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
9. - Clôture de la liquidation.
10. - Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du registre Registre et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 70910.

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans à l'ancien siège social de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, D.CARELLI, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60747. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014007242/100.

(140007908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Versopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.312.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ANNIBAL S.A. SPF, une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35593 (le «Mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- VERSOPA S.A., ci-après désignée «la Société», société anonyme a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 932 du 12 mai 2006;

- la Société a établi son siège à l'adresse 412F, route d'Esch à Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114312;

- le capital social de la Société est de six cent mille euros (EUR 600.000), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société VERSOPA S.A. précitée et, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet au jour de la présente assemblée;

- le Mandant assume le rôle de liquidateur de la Société;

- le Mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- le Mandant agissant tant en sa qualité de liquidateur qu'en qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- le Mandant donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date du présent acte;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à compter du présent acte au 412F, route d'Esch, Luxembourg.
- il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007243/49.

(140008181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Restaurant-Brasserie CRISTAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 160.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008739/9.

(140009201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Royal Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008766/9.

(140009286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Vindiove Robur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.366.

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "VINDIOVE ROBUR S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Trade Register at section B number 174366, incorporated by deed established on the 4 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 425, page 20376 on 21 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by deed established on the 30 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 716, page 34359 on 23 March 2013

The meeting is presided by Sébastien Vachon, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ludovic Gaudic residing at 14, rue Allard, F-94160 Saint Mandé (France) The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the two hundred and seventy five thousand (275,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Increase of the corporate capital by an amount of nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,750,000.-) to three million six hundred and fifty thousand Euros (EUR 3,650,000.-) by the issue of ninety thousand (90,000) new shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, by contribution in cash.

2. - Subscription, payment

3. - Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,750,000.-) to three million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,650,000.-) by the issue of ninety thousand (90,000) new shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, by contribution in cash.

Second resolution:

The meeting, having noticed that all current shareholders have waived their preferential subscription rights decides to admit to the subscription of the ninety thousand (90,000) new shares:

a) Endeavor Worldwide Corp., having its registered office at 7523 June St Springfield VA 22150 (USA) for thirty thousand (30,000) shares;

b) Reliance International and Co, having its registered office at House No 50, Street No 57, G-6/4 Islamabad (Pakistan) for sixty thousand (60,000) shares;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the subscribers prenamed, represented by Mr Ludovic GAUDIC, born on November 20th, 1973, in Boulogne Billancourt (France), and residing at 14 rue Allard, F-94160 Saint Mandé (France), by virtue of a proxy given under private seal which will remain attached to the present deed;

declared to subscribe to the ninety thousand (90,000) new shares, each for the number to which they have been admitted, and to have them paid up 25 % that is to say to the amount of EUR 225,000.- (two hundred and twenty five thousand Euro) by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 225,000.- (two hundred and twenty five thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The capital is set at three million six hundred and fifty thousand Euros (EUR 3,650,000.-) represented by three hundred and sixty five thousand (365,000) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand, five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize le trente décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VINDIOVE ROBUR S.A.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg à la section B numéro 174366, constituée suivant acte reçu le 4 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 425 le 21 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 716, page 34359 le 23 Mars 2013.

L'assemblée est présidée par Sébastien Vachon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Ludovic Gaudic demeurant au 14, rue Allard, F- 94160 Saint Mandé (France) Le président prie le notaire d'acter que:

I- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II- Il appert de la liste de présence que les deux cent soixante-quinze mille (275.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante mille Euro (EUR 2.750.000,-) à trois millions six cent cinquante mille Euro (EUR 3.650.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, par apport en numéraire.

2. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante mille Euro (EUR 2.750.000,-) à trois million six cent cinquante mille Euro (EUR 3.650.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que tous les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles:

a) Endeavor Worldwide Corp., ayant son siège social au 7523 June St Springfield VA 22150 (USA), pour trente mille (30.000) actions.

b) Reliance International and Co, ayant son siège social à House No 50, Street No 57, G-6/4 Islamabad (Pakistan), pour soixante mille (60.000) actions;

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prénommés, représentés par Monsieur Ludovic GAUDIC, né le 20 novembre 1973 à Boulogne Billancourt (France), et résidant 14 rue Allard, F-94160 Saint Mandé (France) en vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées aux présentes ont déclaré souscrire aux quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles, chacun pour le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer en numéraire à concurrence de 25% de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois million six cent cinquante mille Euro (EUR 3.650.000,-) représenté par trois cent soixante-cinq mille (365.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cent Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.VACHON, L.GAUDIC, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60729. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014007247/130.

(140007628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Trina Solar (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.461.

Monsieur Terry Shilian WANG démissionne de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet au 15 janvier 2014.

Madame Ren TAN, née le 18 novembre 1964 à Shanghai (Chine), résidant à No. 2 Tian He Road, Trina PV Park, Xin Bei District, Changzhou, Jiangsu, PRC, 213031, a été nommée comme gérant de catégorie A de la société à compter du 15 janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008885/14.

(140009429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Saint Gérant Investissement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008799/9.

(140009505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Shieer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008823/9.

(140009510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Tuxon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.594.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "TUXON PROPERTIES S.A.", a société anonyme having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 108594), incorporated by a notarial deed on June 7th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1075 of October 21st 2005

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Nathalie Lett, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Susana Gonçalves Martins, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to put the company into liquidation.

2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company. The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 89a, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TUXON PROPRIÉTÉS S.A.", ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 108594), constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 21 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Lett, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Susana Gonçalves Martins, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89a Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. LETT, S. CONCALVES MARTINS, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/212. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014007226/113.

(14007234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.437.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du jeudi 23 mai 2013.

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires décident à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat des administrateurs suivants:

Madame Denise von GIENANTH

3, rue Jos Sunnen L-5855 Hesperange

Madame Marie-Odile RIES

9, rue de Mersch L-7470 Saeul

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs et des administrateurs-délégués en place jusqu'à ce jour, pour une nouvelle période de deux ans:

En qualité d'administrateurs:

Monsieur Jean-Louis TREMONG

3, rue Jos Sunnen L-5855 Hesperange

En qualité d'administrateurs-délégués:

Monsieur Jean-Jacques RAUCHS

9, rue de Mersch L-7470 Saeul

Monsieur Joël THYS

19, rue des Sources L-6579 Rosport

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12 2014.

2) Les actionnaires décident à l'unanimité de nommée en qualité de Réviseur d'Entreprises la société ABAX Professional Services avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, pour une période de 1 (un) an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007204/31.

(140007404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

TransArdenna S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 52.065.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008884/9.

(140008857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

TCC Two Continents Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 118.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008889/9.

(140009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Maler- und Stuckateurbetrieb Strupp GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Küntzig, 2, rue Longue.

R.C.S. Luxembourg B 152.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008592/9.

(140009208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

B.L.B. S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «B.L.B. S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17441.

- que la société «B.L.B. S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55 340,

constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 21 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2575 du 25 novembre 2010,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009018/27.

(140010103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Station Mortagua Carreira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 63.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008850/9.

(140009282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

T.M.F S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 38, Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg B 138.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008859/9.

(140009280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Solinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.584.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 109584), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1236 of November 19, 2005

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Elisa Paola Armandola, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Susana Gonçalves Martins, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to put the company into liquidation.

2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company.
The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 89a, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109584), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1236 du 19 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisa Paola Armandola, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Susana Gonçalves Martins, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89a Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. P. ARMANDOLA, S. GONCALVES MARTINS, I. M. GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/216. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014007191/113.

(140007235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008828/9.

(140009284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

UV S.A. S.P.F, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.182.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UV S.A. S.P.F

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014008911/11.

(140009333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

4Ma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014008954/11.

(140009613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.468.802,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

L'adresse professionnelle de M. Thomas Dewé, Gérant de classe A de la Société, a changé à la date du 1^{er} octobre 2013, et se situe désormais au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014008890/14.

(140008981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Stars SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.321.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de société sous seing privé en date du 18 décembre 2013 que la société en commandite spéciale Stars SCSp (la «Société») a été constituée ce même jour.

L'associé solidaire de la Société est CC SPÓŁKA Z OGRANICZON ODPOWIEDZIALNO CI, une société à responsabilité limitée de droit polonais, enregistrée auprès du registre des entités commerciales du Registre Judiciaire National tenu auprès du tribunal d'arrondissement de Varsovie, XIII^{ème} Division Commerciale du Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000217016, ayant son siège social à ul. Fosa 37, 02-768 Varsovie, Pologne.

La dénomination de la Société est Stars SCSp.

La Société a son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant: acquisition et détentions de participations dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations. La Société peut accorder

une assistance financière aux entreprises qui font partie du groupe, tel que des prêts et l'octroi de sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut également utiliser ses disponibilités et ses actifs pour investir dans le secteur immobilier et, pour autant qu'un tel investissement soit accessoire ou relatif à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion des entreprises faisant partie du groupe auquel appartient la Société. La Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tous autres actifs mobiliers ou immobiliers sous quelque forme que ce soit. La Société peut souscrire à des emprunts sous quelque forme que ce soit et peut émettre, sous forme privée, des obligations, des reconnaissances de dettes et tous autres titres de dette. De manière générale, la Société peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière qui pourrait être considérée comme utile pour la mise en oeuvre de son objet.

La Société est gérée par un conseil de gérance, composé des deux personnes suivantes: (i) en qualité de gérant de classe A: Madame Merav Keren, CPA, née le 3 octobre 1975 à Haïfa, Israël, avec adresse professionnelle à ul. Fosa 37, 02-768 Varsovie, Pologne; et (ii) en qualité de gérant de classe B: PENTA Consulting Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 92.846, représentée par Monsieur Jean-Philippe Gachet, en sa qualité de gérant unique, avec adresse professionnelle à 26, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1336 Luxembourg.

La Société est tenue par les signatures conjointes d'un gérant de chaque classe. La Société est également tenue par la signature de toute(s) personne(s) à qui le conseil de gérance aura donné délégation de pouvoir de signature.

La Société a été constituée le 18 décembre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007148/40.

(140007641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

S & M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008771/9.

(140009285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008862/9.

(140008969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Tempo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 183.337.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur François-Xavier MANNI, directeur de sociétés, né le 25 août 1972 à La Tronche, demeurant à F-44000 Nantes, 8 impasse Le Bigot,

représenté par Monsieur Stéphane ALLART, maître en sciences de gestion, expert-comptable, demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Tempo S.A.».

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, établir des contrats de licence, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et des droits y attachés.

3.5 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois millions neuf cent quatre mille huit cents euros (EUR 3.904.800,-), divisé en trente-neuf mille quarante-huit (39.048) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non. Le conseil d'administration est composé de deux catégories d'administrateurs A et B.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur d'une catégorie pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement par la nomination d'un administrateur de même catégorie que le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale en vue de procéder à la nomination définitive.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis impliquant toutefois au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou

plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur de chaque catégorie ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures.

Art. 17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 19, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai 2015 à 16.00 heures en son siège social.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trente-neuf mille quarante-huit (39.048) actions ont été souscrites par Monsieur François-Xavier MANNI, prénommé et ont été libérées par quatre apports en nature, consistant de:

1. DEUX CENT QUARANTE NEUF (249) parts sociales en pleine propriété de la société SARL ACIPAPI, avec siège social à L'Astrolabe - Park Nord - METZ-TESSY (74370), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 493 403 RCS ANNECY et dont la valeur est fixée à la somme globale de DEUX MILLIONS CENT TRENTE CINQ MILLE Euros (2.135.000 €), représentant 21.350 (vingt et un mille trois cent cinquante actions de la Société

2. QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE SEPT (4 447) parts sociales en pleine propriété de la société BAMBINI, avec siège social à L'Astrolabe - Park Nord - METZ-TESSY (74370), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 482 982 657 RCS ANNECY et dont la valeur est fixée à la somme globale de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT Euros (1.372.800.€) représentant 13.728 (treize mille sept cent vingt-huit) actions de la Société

3. CENT VINGT CINQ (125) parts sociales de la société FRANCOIS MANNI S.A.R.L., avec siège social à L'Astrolabe METZ-TESSY (74370) -Park Nord et dont la valeur est fixée à la somme globale de DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT Euros (276.900 €) représentant 2.769 (deux mille sept cent soixante-neuf) actions de la Société

4. QUARANTE (40) parts sociales de la société SCI MARMAND, avec siège social à L'Astrolabe METZ-TESSY (74370) - Park Nord immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 347 919 029 RCS ANNECY, est fixée à la somme globale de CENT VINGT MILLE CENT EUROS (120.100 €) représentant 1.201 (mille deux cent et une) actions de la Société

Le souscripteur, Monsieur François-Xavier Manni, représenté comme dit ci-avant, déclare que les Parts apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Parts, lequel se fait avec l'accord unanime de tous les associés des sociétés concernées, n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés en question et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Parts en faveur de la Société, que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert des Parts en faveur de «Tempo S.A.» seront menées à bien dans les meilleurs délais, afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédits apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises Olivier CAGIOLIS de la société Audit & Consulting Services s.à r.l. de Luxembourg en date du 18 décembre 2013, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant EUR 4.294.877 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 39.048 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.»

5. Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration du fondateur sur la plus-value

Le fondateur déclare, par son mandataire, concernant l'apport en nature des prédites parts sociales, que l'imposition de la plus-value antérieurement reportée en application des dispositions des articles 92 B, 160 I Ter et 41 Quart Decies de l'annexe III du Code Général des Impôts est reportée de plein droit au moment où s'opérera la cession, le rachat, le remboursement ou l'annulation des nouveaux titres reçus, en contrepartie des présents apports, au sein du capital social de la Société Tempo S.A., le tout en application des dispositions du droit français.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à trois mille deux cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur de catégorie A pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

Monsieur François-Xavier MANNI, directeur de sociétés, demeurant à F-44000 Nantes, 8, impasse Le Bigot.

3. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur de catégorie B pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

Madame Emilie TISSOT, employée privée, née le 20 octobre 1989 à Dole (France), avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Monsieur Stéphane ALLART, maître en sciences de gestion, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

4. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane ALLART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014007205/275.

(140007548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 12-14, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Ellange, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014008927/10.

(140008980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Vinandy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.101.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014008923/10.

(140009254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.118.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco II (Offshore) S.à r.l. B 138.118 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco II (Offshore) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009025/11.

(140010158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.301.

EXTRAIT

En date du 20 novembre 2013, les associés de la société ont cédé la totalité des parts sociales qu'ils détenaient respectivement dans la société, soit treize mille trois cents (13.300) parts sociales, à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.517, comme suit:

1/ OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de

s Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159343, a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.,

2/ M. Pollitt Simon, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe B à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.,

3/ M. Welsh Brian, a cédé cent (100) parts sociales de classe B à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.,

4/ M. Taylor Matthew, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe B à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.,

5/ M. Turner Greenville, a cédé deux cents (200) parts sociales de classe C à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., et

6/ M. Crompton Robert John, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B à la société OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.

En conséquence de ces cessions de parts sociales, OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., précitée, est désormais l'associé unique de la société et détient treize mille trois cents (13.300) parts sociales dans la société réparties comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, six cents (600) parts sociales de classe B et deux cents (200) parts sociales de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2014007032/35.

(140007157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 117.819.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juillet 2012.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer administrateur-délégué:

RAUCHS Jean-Jacques

9, rue de Mersch

L-7470 SAEUL

En remplacement de:

CERON Giuliana

Zum Höchst 9

D-54317 FARSCHWEILER

Le mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille quinze.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014009358/19.

(140010575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Indushold S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.314.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «INDUSHOLD S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17435.

- que la société «INDUSHOLD S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.314,

constituée suivant acte notarié en date du 25 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 24 août 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2827 du 23 décembre 2010,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009309/28.

(140009693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Gias International, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.149.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIAS INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 181149 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3082 du 05 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laura BRETONNEAU, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Constat de la libération intégrale du capital social.

2.- Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de EUR 6.753.200,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 6.784.200,- par la création et l'émission de 67.532 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes. - Souscription et libération intégrale des actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

4.- Divers.

B.) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Lors de la constitution de la Société, le capital était libéré à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent), soit EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros).

L'associé unique a entretemps versé les 75% (soixante-quinze pour cent) restants sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société de sorte que la somme de EUR 23.250,- (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'assemblée constate que suite à cette libération supplémentaire le capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est intégralement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 6.753.200,- (six millions sept cent cinquante-trois mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 6.784.200,- (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cents euros), par la création et

l'émission de 67.532 (soixante-sept mille cinq cent trente-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes Monsieur Gianbeppi FORTIS, demeurant à L-1459 Luxembourg, 8, ancienne Côte d'Eich, ici représenté par Madame Laura BRETONNEAU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg le 13 décembre 2013, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celles-ci.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux 67.532 (soixante-sept mille cinq cent trente-deux) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport de 1.200 (mille deux cents) parts sociales, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la société à responsabilité limitée de droit français FEDEROL, ayant son siège social à F-06650 Opio, 8, chemin des Chauves, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 478 661 580, évaluées à EUR 6.753.200,- (six millions sept cent cinquante-trois mille deux cents euros), et par le versement d'une soulte de EUR 667.976,60 (six cent soixante-sept mille neuf cent soixante-seize euros et soixante centimes), à inscrire en compte courant actionnaire de Monsieur Gianbeppi FORTIS, préqualifié.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé ATWELL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 169.787, daté du 16 décembre 2013, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 67.532 actions à émettre en contrepartie augmenté de la soulte de EUR 667.976,60.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La Société aura la propriété et la jouissance des parts sociales apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des parts sociales apportées de la société FEDEROL, précitée.

Par ailleurs, le souscripteur préqualifié déclare au notaire soussigné que les parts sociales apportées de la société FEDEROL sont libre de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des parts sociales à la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à EUR 6.784.200,- (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cents euros), représenté par 67.842 (soixante-sept mille huit cent quarante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, est évalué à environ quatre mille trois cents euros (4.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Bretonneau, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59318. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006828/109.

(140007487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Interlux Travaux, Société à responsabilité limitée,
(anc. Interlux Platre).**

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.860.

L'an deux mil quatorze, le huit décembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Johnny PIROTTE, indépendant, né à Bastogne le 7 novembre 1976, demeurant à B-6600 Bastogne, 11, Rue des Arbalétriers

2) Madame Patricia HUSQUET, pensionnée, née le 29 décembre 1961 à Vielsalm (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 13, Rue Lejeune

3) Monsieur Bruno NOMBLUEZ, indépendant, né le 10 août 1965 à Bastogne, demeurant à B-6600 Bastogne, 13, Rue Lejeune

Le comparant Monsieur Johnny PIROTTE, prénommé, est associé de la société à responsabilité limitée «INTERLUX PLATRE» avec siège social à L-L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 2 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mai 2012 sous le numéro 1172, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 167.860

Ce comparant, expose au notaire instrumentant ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Johnny PIROTTE, prénommé, cède par les présentes 100 (cent) parts sociales à Monsieur Bruno NOMBLUEZ, prénommé, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part du cédant.

Acceptation de la cession de parts sociales

Madame Patricia HUSQUET, prénommée, déclare accepter, en tant que gérante, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession déclarant qu'elle n'a entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite à la prédite cession les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Monsieur Bruno NOMBLUEZ, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Première Résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts, 2^{ème} alinéa:

« **Art. 5. (2^{ème} alinéa).** Ces parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Bruno NOMBLUEZ, cent parts sociales	100
Total des parts: cent	100»

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social et en conséquence modifie l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous travaux de gros oeuvre, de plafonnage, de rénovation, d'enduits de façades, de cimentage et de chape.

La société a aussi pour objet le carrelage en marbre et en pierres naturelles, la réalisation d'appartements «clés en main», la construction générale d'immeubles de bureaux et d'autres bâtiments non résidentiels, les travaux de démolition,

les travaux d'isolation et de plâtrerie, la maçonnerie, les travaux de ferrailage et pose de coffrage, De plus, la société fait le commerce de gros appareils électroménagers et audio-vidéo, de gros de menuiseries et fermetures de bâtiment en bois, de détail de matériaux de construction en magasin spécialisé et assortiment général et le commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Troisième Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société de «Interlux Plâtre» en «Interlux Travaux» et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts y afférent:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «INTERLUX TRAVAUX» Sàrl».

Quatrième Résolution

L'associé unique désigne comme gérants pour une durée indéterminée,

- Monsieur Bruno NOMBLUEZ, prénommé,
- Madame Patricia HUSQUET, prénommée,

La société sera valablement engagée par la signature d' un des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 1050,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte

Signé: Pirotte, Husquet, Nombluez, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 8 janvier 2014. Relation: WIL/2014/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 janvier 2013.

Référence de publication: 2014006902/79.

(140006888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Belval Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 147.073.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société datant du 15 janvier 2014 que le siège social de la Société est transféré au 38 rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014009052/14.

(140010781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Belair Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 123.455.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société datant du 15 janvier 2014 que le siège social de la Société est transféré au 38 rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014009051/14.

(140010782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Begonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 140.642.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société datant du 15 janvier 2014 que le siège social de la Société est transféré au 38 rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014009050/14.

(140010783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 771.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Cliffs Natural Resources Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009077/12.

(140010191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 15 janvier 2014

1. Madame Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trèves (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Madame Monique JUNCKER a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B2 HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009066/20.

(140010218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.233.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.342.

—
EXTRAIT

By a decision taken on 2 January 2014, the sole shareholder of the Company decided:

1. To acknowledge de resignation of:

- Mr. Paul Harris,
- Mr. Rony Grushka,

from their mandates as category A managers of the Company.

2. To appoint with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr. Ronald Kleinveld, born in Amsterdam, the Netherlands, on 15 April 1965, having his professional address at UN Studio - 11th Floor, Parnassusweg 823, 1082 LZ Amsterdam, the Netherlands,
 - Mr. Jeffrey Gooch, born in Isleworth, United Kingdom on 30 July 1967, having his professional address at 4th Floor Ropemaker Place, 25, Ropemaker Street, EC2 Y9LY London, United Kingdom,
- as category A managers of the Company.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 2 janvier 2014 l'actionnaire unique de la société a décidé:

1. D'accepter la démission de:

- Mr. Paul Harris,
- Mr. Rony Grushka,

de leurs postes de gérants de catégorie A de la Société.

2. De nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr. Ronald Kleinveld, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 15 avril 1965, établi professionnellement à UN Studio - 11th Floor, Parnassusweg 823, 1082 LZ Amsterdam, Pays-Bas,
 - Mr. Jeffrey Gooch, né à Isleworth, Royaume-Uni, le 30 juillet 1967, établi professionnellement à 4th Floor Ropemaker Place, 25, Ropemaker Street, EC2Y 9LY Londres, Royaume-Uni,
- aux postes de gérants de catégorie A de la Société.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014006977/34.

(140006674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

ENEX Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.653.

—
L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENEX GROUP S.A.» constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 le 21 février 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.653 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué avec décharge accordée jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par lui est indiqué sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat. La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire représenté.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale nomme Madame Kristi RUUT, née le 18 juillet 1973 à Eesti (Estonie) demeurant à Pohja Pst. 23, Suite 224, 10414 Tallinn, Estonie, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution:

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: D.HOFFMANN, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/12/2013. Relation: LAC/2013/55346. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10/01/2014.

Référence de publication: 2014006732/74.

(140007555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Toiture Ludwig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.068.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008894/10.

(140008711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Repro Invest, Société Anonyme,
(anc. Vesper Holdings).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.132.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "VESPER HOLDINGS", société anonyme, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, Route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 30 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.132.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Philip VAN CAENEGEM, consultant, demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Ludo DEBERGH, administrateur, demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Philip VAN CAENEGEM, consultant, demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Démission de l'administrateur unique;
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
4. Démission de l'administrateur-délégué;
5. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «VESPER HOLDINGS» en «REPRO INVEST» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination: "REPRO INVEST".

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de GHM CORPORATE LTD de ses fonctions d'administrateur unique et lui en donne décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philip VAN CAENEGEM, consultant, né le 4 mai 1966 à Zottegem (Belgique), demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon,
- Monsieur Ludo DEBERGH, administrateur, né le 22 novembre 1949 à Mortsels (Belgique), demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon,
- La société Pratic & Vision Consulting, société privée à responsabilité limitée unipersonnelle de droit belge, ayant son siège social au Petrus Ascanusstraat 159, B-1730 Asse (Belgique), inscrite sous le numéro d'entreprise 0474.703.449; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Monsieur Philip VAN CAENEGEM, consultant, né le 04 mai 1966 à Zottegem (Belgique), demeurant professionnellement à Strassen, 283 Route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de GHM CORPORATE LTD de ses fonctions d'administrateur-délégué et lui en donne décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Philip VAN CAENEGEM, précité, aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VAN CAENEGEM, DEBERGH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007244/78.

(140007542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

m.e.g.a. performance s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 28A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.957.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008963/9.

(140010070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Sempre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "SEMPRE S.A.", établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 320 du 7 novembre 1985, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem du 15 octobre 1998, publié au dit Mémorial C, Numéro 925 du 22 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23.291,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem du 6 novembre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1752 du 10 décembre 2002 et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 18 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Charles KAUFHOLD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

qui désigne comme secrétaire Roza DIMITROVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roza DIMITROVA, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le Président expose d'abord que:

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation;

2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;

3. Clôture de la liquidation;

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 18 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, la société Fiduciaire FIDUWAL S.à.r.l., ayant son siège social à L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B146.788.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Charles KAUFHOLD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SEMPRE S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KAUFHOLD, DIMITROVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007168/61.

(140008144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.490.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l.

Référence de publication: 2014008966/10.

(140010066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Max Trailer Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.831.

Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrates vom 15.01.2014

In Anlehnung an Artikel 1 Absatz 4 der Satzungen der Gesellschaft, hat der Verwaltungsrat am 15.01.2014 einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft ab dem 15.01.2014 an folgende Adresse zu verlegen:

8, Duarrefstrooss

9990 WEISWAMPACH

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach.

Für die MAX TRAILER DISTRIBUTION S.A.

HCA Sàrl

Référence de publication: 2014009408/16.

(140009941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Bankinter International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 11 décembre 2013

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Jean-Philippe Claessens, demeurant professionnellement au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2013 en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Meloni, démissionnaire avec effet au 11 décembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009038/12.

(140011000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.
